

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le jeudi 20 octobre 2016 à 13H00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de monsieur Gilbert Savard, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon

Madame la conseillère, Doris Pruneau

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

ABSENCE :

Monsieur Jean-Luc Savinsky, conseiller

Madame Lyne Bolduc, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13H00 par monsieur Gilbert Savard, maire.

216-10-16

2. LECTURE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU**

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 *Autorisation de travaux au secteur Morel*
 - 3.2 *Adoption de l'appel d'offres pour la génératrice*
 - 3.3 *Confirmation de travaux 20016 à la TECQ 2014-2018*
 - 3.4 *Reddition de compte pour le MIQ sur le secteur du lac Miquet*
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Municipalité de Lamarche

217-10-16

3.1 AUTORISATION DE TRAVAUX AU SECTEUR MOREL

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une aide financière au montant de 2 189\$ par la MRC de Lac St-Jean-Est au fonds TPI;

CONSIDÉRANT la municipalité doit participer à égalité dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU.

QUE la municipalité de Lamarche autorise la dépense au montant de 5 000\$ pour des travaux de chargement au secteur Morel;

QUE les Entreprises Forestières Lachance, notre plus bas soumissionnaire soit mandaté pour effectuer les travaux.

QUE le poste budgétaire 02 320 00 522 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

218-10-16

3.2 ADOPTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche désire acheter une génératrice pour le fonctionnement du réseau d'eau potable lors de panne électrique;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est éligible à la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a demandé des appels d'offres sur invitation écrite;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise la soumission de l'entreprise Génératrice Drummond au montant de 32 767,87\$ taxes incluses pour l'achat d'une génératrice pour le fonctionnement du réseau d'eau potable du 7 rang Caron.

QUE les Électriciens du Nord soient mandatés pour effectuer les modifications électriques s'il y lieu.

QUE le poste budgétaire 02 413 00 649 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Lamarche

219-10-16

3.3 CONFIRMATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS À LA TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

IL EST RÉSOLU QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

Municipalité de Lamarche

Le rapport détaillé joint fait mention d'un montant de 45 000\$ en dépenses en date du 20 octobre 2016, par contre d'autres dépenses sont à venir considérant que le plan d'intervention est en cours d'exécution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-10-16

3.4 REDDITION DE COMPTE POUR LE MTQ SECTEUR DU LAC MIQUET (PAARRM) dossier # 00024041-1-93060(02)-2016-06-08-39

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a obtenu une subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette aide au réseau routier est accordée pour le secteur du chemin du Lac Miquet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 12 000\$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

221-10-16

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

Municipalité de Lamarche

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 13H12.

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.



M. Gilbert Savard, maire



Mme Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Gilbert Savard, maire et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Jean–Luc Savinsky, Réjean Savinsky, Roland Bélanger, et Réjean Gagnon

Mme la conseillère, Lyne Bolduc, Mme la conseillère Doris Pruneau

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCE :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Gilbert Savard, Maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres étant présents et conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1*** *Déneigement*
- 9.2*** *Autorisation d'un emprunt auprès de la Caisse Populaire Desjardins d'Alma pour les frais de refinancement au règlement #441*
- 9.3*** *Bail Caisse Populaire Desjardins*
- 9.4*** *Autorisation à la Société de généalogie de Québec*
- 9.5*** *Achat de pneus pour le nouveau camion municipal*

ORDRE DU JOUR

- 1.*** *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
- 2.*** *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3.*** *Exemption de la lecture et approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016 et du procès verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016*

4. ADMINISTRATION